



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 055/2022  
SÉANCE N° 4 DU 30 JUIN 2022

### **MODIFICATION DE LA PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LES PARTICULIERS**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### **Étaient présents**

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 25), Anthony Roullier, Damien Richard (jusqu'à 20 h 02), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Hervé Lhotellier (jusqu'à 19 h 27), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Éric Paris (jusqu'à 19 h 51), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huamé, Christine Droguet (à partir de 18 h 38), Noémie Coquereau, Samia Sultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon jusqu'à 21 h 02), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (jusqu'à 20 h 38), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaill, Vincent Paillard (jusqu'à 18 h 55), Éric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 19) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 57).

#### **Étaient absents ou excusés**

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Gérard Travers, Mickaël Marquet, Michel Paillard.

#### **Étaient représentés**

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Samia Sultani, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Petron a donné pouvoir à Catherine Roy, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Georges Poirier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Patrice Morin, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier (à partir de 18 h 55), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 20 h 19), Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Compte-rendu analytique et liste des délibérations affichés le : 5 juillet 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LES PARTICULIERS

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Vu la délibération n° 188/2019 du conseil communautaire du 18 novembre 2019 relative à la participation de Laval Agglomération à l'achat d'un vélo à assistance électrique par les particuliers,

Vu la délibération n° 181/2020 du conseil communautaire du 7 décembre 2020 relative à la participation de Laval Agglomération à l'achat d'un vélo à assistance électrique par les particuliers,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de poursuivre ses actions en faveur de la mobilité durable,

Que le soutien apporté aux particuliers à l'achat de vélos cargo ou familiaux à assistance électrique permettra d'agir en ce sens,

Après avis favorable de la commission mobilité,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération subventionne l'acquisition de vélos cargo ou familiaux à assistance électrique (VAE) par les particuliers, pour les vélos acquis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et ce jusqu'au 31 décembre 2023 :

- pour les personnes majeures,
- habitant sur le territoire de Laval Agglomération,
- pour un VAE cargo ou familial neuf qui n'utilise pas de batterie au plomb,
- dans la limite d'un vélo par ménage (sur une période de 5 ans),
- vélo acquis à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (facture faisant foi)
- achat chez un vélociste résidant dans les Pays de La Loire et la Bretagne

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 (date de réception du courrier ou courriel), Laval Agglomération ne subventionnera plus les autres vélos à assistance électrique.

Article 2

Le montant de la subvention est de 25 % du coût de l'acquisition, plafonné à 300 €. La subvention sera versée après fourniture de la facture et d'un RIB dans la limite des budgets alloués.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (Christine Droguet et Guy Toquet).

Pour le Président empêché,  
La 1<sup>ère</sup> vice-présidente

Sylvie Vielle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220630-S4-CC-055-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Mise en ligne : 05-07-2022